

# Parlons Vélo ! Municipales 2020

## Villefranche-sur-Saône (69400)

### Réponses de Thomas Ravier, au nom de la liste « Villefranche Demain »

— le 06/03/2020 à 17:39 —

#### Question ouverte

Quels sont vos projets pour le développement d'un système vélo ? A l'occasion des élections municipales 2020, VUVIB propose à tous les candidats de s'engager sur 3 actions prioritaires à engager au plus tôt dès le début de mandat.

1. Mettre en place un Comité Vélo

• Mettre en place un Comité Vélo (pour des échanges entre élu(e)s, technicien(ne)s et usagers) se réunissant une fois par trimestre au niveau de la Ville et de la Communauté d'Agglomération.

• S'appuyer sur l'expertise d'usage des associations cyclistes comme VUVIB dès les phases d'études des projets.

2. Réaliser un audit de « cyclabilité » de la Ville s'appuyant sur les résultats du Baromètre des Villes Cyclables 2019 de la FUB.

3. Mettre en place une « culture vélo » au cœur des collectivités

• Un(e) élu(e), référent(e) vélo.

• Un(e) chargé(e) de mission vélo pouvant être mutualisé(e) le cas échéant avec la Communauté d'Agglomération.

• La formation des agents (voirie, bâtiments...) à la prise en compte du vélo, par des formations internes ou externes.

• L'adhésion de la commune et de Communauté d'Agglomération aux réseaux d'échanges de collectivités comme le Club des Villes et Territoires Cyclables (CVTC).

Ces actions préalables permettront de mener un travail concerté de qualité qui facilitera la mise en place d'un Plan Vélo cohérent, sincère et financé

Quels sont vos projets pour le développement d'un système vélo ?

1. Une concertation active

• Mettre en place un Comité Vélo (pour des échanges entre élu(e)s, technicien(ne)s et usagers) se réunissant une fois par trimestre au niveau de la Ville et de la Communauté d'Agglomération.

• S'appuyer sur l'expertise d'usage des associations cyclistes comme VUVIB dès les phases d'études des projets.

Un « groupe vélo » a été constitué en 2017, à l'initiative de l'adjoint au maire de Villefranche délégué à la voirie et des aménagements urbains. Constitué d'une dizaine de cyclistes, ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises, au périmètre de la ville de Villefranche.

Dans le même esprit, un « Comité vélo » pourrait être constitué à l'échelle de l'agglomération, favorisant les échanges avec les élus et services. Ce comité pourra être associé à la définition et au suivi de la mise en œuvre du « plan vélo » à l'échelle de la Communauté d'agglomération, ce qui permettra aux utilisateurs d'appréhender également les contraintes techniques ou les enjeux financiers qui doivent être pris en compte dans la mise en œuvre d'un tel projet.

A l'échelle de la Ville de Villefranche, notre programme comprend plusieurs mesures concrètes, comme par exemple la création de nouveaux parcs à stationnement pour les vélos (dont plusieurs box sécurisés pour les vélos électriques, sur des parkings bénéficiant de la vidéosurveillance) ou l'extension des zones 30, en connectant celles-ci avec nos grands axes structurants dotés et à doter de bandes ou pistes cyclables.

Des projets de développement de pistes cyclables sécurisées et éclairées sont par ailleurs en cours (cf. point suivant)

2. Réaliser un audit de « cyclabilité » de la Ville s'appuyant sur les résultats du Baromètre des Villes Cyclables 2019 de la FUB.

Nous ne souhaitons pas multiplier les audits et études et proposons de poursuivre la démarche pragmatique qui a d'ores et déjà été engagée par la Ville de Villefranche.

Cette démarche a permis de concrétiser plusieurs réalisations de pistes cyclables ces dernières années : rue Francisque Perrut (entre le lycée Claude Bernard et Auchan), boulevard Pierre Pasquier (sur le trottoir ouest), rue Jean-Baptiste Martini. D'ici la fin de l'année 2020, une voie verte sera par ailleurs créée route de Riottier pour relier Béligny à la plage ; ce seul projet représente un investissement de 330 000 euros. Un projet est également à l'étude rue Ferdinand Buisson.

D'autres projets pourront être envisagés au cours du prochain mandat, en lien avec la Communauté d'agglomération.

3. Mettre en place une « culture vélo » au cœur des collectivités

• Un(e) élu(e), référent(e) vélo.

• Un(e) chargé(e) de mission vélo pouvant être mutualisé(e) le cas échéant avec la Communauté d'Agglomération.

- La formation des agents (voirie, bâtiments...) à la prise en compte du vélo, par des formations internes ou externes.
- L'adhésion de la commune et de Communauté d'Agglomération aux réseaux d'échanges de collectivités comme le Club des Villes et Territoires Cyclables (CVTC).

Ces actions préalables permettront de mener un travail concerté de qualité qui facilitera la mise en place d'un Plan Vélo cohérent, sincère et financé.

Nous sommes favorables au renforcement de la « culture vélo » qui est d'ores et déjà intégrée dans nos réflexions et actions. Un élu référent a suivi l'ensemble de ces sujets au cours de la mandature 2014-2020.

Les agents de nos deux collectivités, Ville et Communauté d'agglomération, sont par ailleurs impliqués dans la mise en œuvre et le suivi des projets. Dans le cadre du plan Environnement et de l'Agenda 21, un référent « développement durable » a par ailleurs été nommé au sein de chaque service de la Ville de Villefranche. Les efforts de formation de ces agents pourront être poursuivis.

A Villefranche, nous avons également mis plusieurs vélos électriques à disposition des agents des services pour faciliter leurs déplacements au sein de la commune.

A l'avenir, ce sujet de la pratique du vélo pourra être suivi par les élus en charge des mobilités, afin d'envisager une approche globale des sujets en lien avec les modes de déplacement.

L'adhésion de la Ville et de Communauté d'agglomération aux réseaux d'échanges de collectivités comme le Club des Villes et Territoires Cyclables (CVTC) pourra être envisagée.